

Le décumulus des députés sera remis en question en Wallonie

■ Le président du Parlement wallon, André Antoine (CDH), est satisfait des réformes entamées il y a sept mois.

L'énergique président du Parlement wallon et ancien ministre, André Antoine (CDH) est satisfait. Les réformes mises en place depuis le mois de septembre 2015 portent leurs fruits : *"L'activité parlementaire est en progression, la charge de travail est de plus en plus importante avec la sixième réforme de l'Etat et je peux dire que désormais, une semaine parlementaire c'est cinq jours puisqu'il y a des commissions qui se tiennent le jeudi et le vendredi et à la fin du mois de mars, nous aurons tenu quatre séances plénières au lieu des deux prévues."*

Depuis la dernière rentrée parlementaire, l'introduction des questions urgentes a manifestement donné un peu de peps aux débats en séance plénière. C'est lors d'une de ces questions que la fraude qui atteint désormais les 2 millions d'euros à l'OWD (office wallon des déchets) a été mise en évidence. Rappelons que ces questions posées par un parlementaire à un ministre doivent normalement constituer une totale surprise pour celui qui est interrogé. Si André Antoine, qui est mis au courant des questions avant les ministres, assure jouer le jeu, il précise quand même : *"Je sais bien que certains parlementaires préviennent les ministres mais ça, je ne peux pas l'empêcher."*

La session parlementaire qui a démarré après les élections de mai 2014 a permis aussi de réduire le nombre de questions à caractère "sous-localiste" posées oralement en commission ou

en plénière, *"elles ont été transformées essentiellement en questions écrites"*. Le nombre d'auditions est en hausse pour le plus grand plaisir du président, chaud partisan de l'exercice, qui souhaite que cela continue mais *"sans exagération"*. Par contre, pour l'avenir, il souhaite que les Parlementaires se concentrent sur leur métier de base qui est surtout *"le contrôle du gouvernement. Interroger un ministre sur son sentiment à l'égard d'un fait, ça n'a aucun intérêt."* Il exhorte encore ses collègues à déposer des propositions de décrets. *"Il n'y en a pas assez. Depuis la dernière rentrée parlementaire, seules 15 propositions parlementaires ont été déposées. Il y a par contre trop de propositions de résolutions déposées."*

La suppression des suppléants

S'il compte encore renforcer la visibilité internationale et européenne du Parlement wallon, André Antoine annonce aussi le programme de la commission spéciale du nouveau démocratique. *"Il y a déjà eu un accord sur la mise en place d'une consultation populaire, nous discuterons prochainement de la proportionnalité des scrutins, de l'effet dévolutif de la case de tête et la suppression des suppléants pour les prochaines élections régionales."*

Lors de la prochaine rentrée parlementaire, et la nouvelle est loin d'être anodine, cette même commission se penchera sur le statut de l'élus. *"Nous discuterons du décret décumul effectif depuis le début de la législature"*, explique-t-il. Un décret qui rappelle le interdit à 75 % des élus de l'assemblée de cumuler le mandat de député avec une fonction exécutive au niveau communal (bourgmestre ou échevin). *"Nous en discuterons, il n'est pas dit qu'il sera abrogé, mais nous en discuterons."*

S.Ta.